

Grâce à une santé de fer, de nouvelles prestations sont possibles !

Le 12 juin à Marseille, BPCE Mutuelle réunissait 108 délégués régionaux pour un moment fort de sa vie démocratique. Se livrant à un véritable check-up, l'Assemblée Générale a constaté l'excellente forme de notre Mutuelle, dynamique et innovante, dans un environnement législatif et fiscal pourtant compliqué.

Un niveau de taxation jamais atteint pour les complémentaires santé et un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés : malgré cela BPCE Mutuelle tire son épingle du jeu. Ce n'est pas le cas de toutes les structures mutualistes puisque 2013 a malheureusement vu disparaître certaines d'entre-elles, pour cause d'assise financière insuffisante.

BPCE Mutuelle en est préservée grâce à des équilibres financiers sains :

- Un résultat net comptable confortant de solides réserves au service des 125.000 personnes couvertes,
- Une marge de solvabilité qui lui permettra de satisfaire sans trembler aux exigences de *Solvabilité 2*, l'équivalent de *Bâle 2* pour les banques, sans obérer les perspectives de développement sur le reste du groupe. Rappelons qu'une mutualisation plus large améliorerait notre capacité à mieux nous couvrir...

DES PROJETS AU SERVICE DES ADHÉRENTS...

Cette bonne santé économique a permis à la mutuelle de changer son outil informatique frappé d'obsolescence. Si ces travaux ont fortement mobilisé les équipes ralentissant de fait certains traitements durant quelques semaines, la gêne momentanée est oubliée car le nouvel outil facilite et fiabilise la gestion des relations avec les adhérents.

De plus, le Conseil d'Administration a lancé des travaux d'amélioration des prestations aux personnes couvertes.

Certains projets sont arrivés à leur terme :

- Offre *Dépendance - Perte d'autonomie* proposée au 1^{er} janvier 2015 (cf. NN07/2014)
- Évolution du contrat ASV (Atout Santé Vitalité), à destination notamment des retraités, décliné sous trois formules qui devront répondre dans quelques mois aux différentes attentes.

D'autres projets sont en cours, comme par exemple :

- Adhésion à une plateforme de soins (permettant de réduire fortement le *reste à charge* des adhérents),
- Panier de services complémentaires (aide à domicile en retour d'hospitalisation, etc.),
- Des prestations supplémentaires pour enrichir la couverture du Contrat Groupe National Santé.

UN CADRE LÉGISLATIF ENCORE TROP FLOU

Ces derniers projets, pourtant bien avancés, ont été mis en pause du fait des reports successifs de la publication des décrets d'application définissant le périmètre des *Contrats responsables*. Cette qualification, qui ouvre droit à une fiscalité réduite, impose de contribuer à la maîtrise de certains frais de soins de santé dans l'intérêt de tous. Dès les décrets publiés, la commission *Nouvelles offres*, structure dédiée de la mutuelle, finalisera ses propositions.

UN SÉRIEUX ET UN SAVOIR-FAIRE RECONNUS

S'il fallait attester du sérieux de la gestion et de la qualité des prestations de notre Mutuelle, deux éléments récents suffiraient à l'illustrer :

- ⇒ le rapport de l'inspection générale de BPCE qui conclut à la solidité de la structure et au sérieux de sa gestion,
- ⇒ le choix réalisé par le Crédit Foncier de confier sa complémentaire santé (contrat bâti sur mesure) à BPCE Mutuelle suite à un appel d'offre qui l'opposait à de grands assureurs de la place.

NOUS POUVONS ÊTRE FIERS DE NOTRE MUTUELLE, VECTEUR ESSENTIEL DE COHÉSION SOCIALE. LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA, QUI PRÉSIDE À SES DESTINÉES DEPUIS L'ORIGINE, A EU LA SAGESSE D'EN PARTAGER LA GOUVERNANCE, CONTRIBUANT AINSI À UNE PLUS LARGE ADHÉSION. PARIONS QUE L'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE N'EST PAS ARRIVÉ À SON TERME...

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO, François-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC*